

Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MARS 2019

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le quinze mars, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ (sortie au mémoire n° 9 et retour au mémoire n° 11) – Kahina AIROUCHE (arrivée au mémoire n° 2, sortie au mémoire n° 3 et retour au mémoire n° 4, départ au mémoire n° 8) – Christine GABEREL – Djafar HAMOUM – Magalie LE FRANC – Marc DRANÉ – Simbara CAMARA (sortie au mémoire n° 8 et retour au mémoire n° 12) – Jonathan BERREBI – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE – Ouassila KOUAICHI – Fatou FAYE – Koumba KONATE (arrivée au mémoire n° 2 et sortie au mémoire n° 12) – Manel BENJENNAT (sortie au mémoire n° 12) – Pierre MONTELLA – Hervé LEUCI (arrivée au mémoire n° 2, sortie au mémoire n° 8 et retour au mémoire n° 10) – Muriel CABILLAUX (arrivée au mémoire n° 2) – Youssef ZAOUÏ (arrivée au mémoire n° 2 et départ au mémoire n° 8) – Bernard GRINFELD – Abdel SADI – José MOURY (arrivée au mémoire n° 2) – Benjamin DUMAS

Représentés: Mahamadou N'DIAYE par Marc DRANÉ – Sarah SBIA par Christian BARTHOLMÉ – Patrice TRULLI par Stéphane DE PAOLI – Fatima MARIE-SAINTE par Magalie LE FRANC – Anne JONQUET par José MOURY – Waly YATERA par Abdel SADI – Aline CHARRON par Benjamin DUMAS

Absents: Tuong Lan HOANG – Sylvain LEGER – Selimane ABDERRAHMANE – Sabrina SAIDI – Sabrina DEHOUM – Faysa BOUTERFASS – Riyad BELALA – Salomon ILLOUZ – Myriam BENOUDIBA – Monique SAMSON – Nathalie FIORE – Mariam SAKHO – Vincent OPTAT

Secrétariat : Pierre MONTELLA

1. Vote du taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour l'année 2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Considérant la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti par rapport à 2016, 2017 et 2018,
Le Conseil Municipal décide de fixer, pour 2019, les taux suivants pour les trois taxes directes locales :

taxe d'habitation	26,70 %
taxe sur le foncier bâti	25,83 %
taxe sur le foncier non bâti	81,47 %

Arrivée d'Hervé LEUCI, M. CABILLAUX, J. MOURY, K. AIROUCHE et K. KOUMBA.

2. Reprise anticipée et affectation du résultat 2018 et vote du Budget Primitif 2019 de la Ville

Reprise anticipée et affectation du résultat 2018

Adopté à l'unanimité

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de reprendre par anticipation, dès le budget primitif 2019, les résultats de l'exercice comptable 2018,
Le Conseil Municipal affecte au compte 001 un déficit d'investissement reporté, hors restes à réaliser, de 238 225,59 euros,
Le Conseil Municipal constate un résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de 12 299 110,50 euros,
Le Conseil Municipal affecte au compte 1068 l'intégralité du résultat de fonctionnement s'élevant à 12 299 110,50 euros afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, pour un montant de 4 471 602,58 euros, le solde étant affecté au financement des investissements 2019 pour un montant de 4 233 376,99 euros.

Vote du Budget Primitif 2019 de la Ville

Adopté à la majorité

Pour : 22
Contre : 7 (le groupe PC et B. Grinfeld)
Abstention : 1 (Y. Zaoui)
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2019 de la Ville au niveau du chapitre budgétaire, à savoir :

- par chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- par opération pour la section d'investissement,

Le Budget Primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- Section d'investissement (incluant les restes à réaliser) : **65 240 541,65 €**
- Section de fonctionnement : **116 441 824,20 €**

3. Subventions 2019 aux associations

Adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1 (P. Montella)

Considérant que les subventions communales 2019 visent à accompagner les associations locales dans la mise en œuvre de leurs projets associatifs,
Le Conseil Municipal approuve le programme d'attribution des subventions communales de Bobigny pour l'année 2019 pour un montant total de 100 800 euros réparties aux différentes associations suivantes de la manière suivante :

Associations	Thématiques	Objet social	Subventions 2019
Centre communautaire Israelite de Bobigny	Mémoires & patrimoine	Favoriser le vivre ensemble par la promotion de la culture juive et la multiplication des rencontres entre les différentes communautés	6 000 €
FNACA	Mémoires & patrimoine	Défense des droits matériels et moraux de tous ceux ayant pris part à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie. Agir en faveur de la Paix	400 €
CERHBB	Mémoires & patrimoine	Promouvoir l'histoire, le territoire et le patrimoine de la ville de Bobigny	500 €
Union des Anciens Combattants	Mémoires & patrimoine	Maintenir les liens de camaraderie entre les anciens combattants. Défense des intérêts moraux, sociaux et matériels dans anciens combattants et de leurs ayants-droits	600 €
Croix-Rouge Française	Solidarité	Prévenir et apaiser toutes les souffrances humaines en toute impartialité et sans aucune discrimination	500 €
UNAFAM	Solidarité	Favoriser l'entraide, la formation et la défense commune des intérêts des familles et personnes atteintes de troubles psychiques	600 €
Juris Secours	Vivre ensemble & accès aux droits	Soutenir la parentalité, l'éducation à la citoyenneté tout en favorisant l'accès aux droits et le soutien aux femmes victimes de violences conjugales	8 000 €
Les Africains de Bobigny	Vivre ensemble & accès aux droits	Favoriser les valeurs de citoyenneté, d'entraide et de solidarité par le biais de rencontres et d'activités intergénérationnelles	3 000 €
ASIF	Vivre ensemble & accès aux droits	Accompagner les personnes en difficulté sociale, scolaire et financière	3 500 €
IMAD	Handicap & vivre ensemble	Lieu d'écoute et de conseils aux familles touchées par le handicap	2 500 €
Environnement Fleuri Grémillon	Habitat, prévention & santé	Favoriser la création de jardins fleuris partagés	3 000 €
Secours Catholique	Solidarité	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion par le biais notamment de dons alimentaires	1 000 €
Science Ouverte	Jeunesse & éducation	Contribuer à rendre accessible les contenus et les enjeux de la connaissance scientifique	2 000 €

<i>Troupe de danse serbe ORO</i>	<i>Art & culture</i>	<i>Promouvoir les activités liées à l'expression corporelle pour tous</i>	<i>1 600 €</i>
<i>Les Femmes Relais</i>	<i>Accès aux droits</i>	<i>Favoriser l'insertion sociale des populations migrantes</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Les Petits Jardiniers de l'Amitié</i>	<i>Vivre ensemble & accès aux droits</i>	<i>Ateliers sociolinguistiques</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Kyerozen</i>	<i>Jeunesse & éducation</i>	<i>Œuvrer pour l'épanouissement et le rassemblement de la jeunesse</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Les Restos du cœur</i>	<i>Solidarité</i>	<i>Lutter contre la pauvreté et l'exclusion par le biais notamment de dons alimentaires</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Crescendo (prochainement Bien-être, Neurone, Réussite)</i>	<i>Jeunesse & éducation</i>	<i>Proposer, développer et réaliser des actions favorisant les rencontres, le partage et l'échange entre les habitants de la Ville</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Secours Populaire</i>	<i>Solidarité</i>	<i>Lutter contre la pauvreté et l'exclusion par le biais notamment de dons alimentaires</i>	<i>7 000 €</i>
<i>Bomoyi</i>	<i>Jeunesse & éducation</i>	<i>Animation sociale des quartiers centre-ville et Abreuvoir</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Vita</i>	<i>Jeunesse & éducation</i>	<i>Dynamiser les quartiers et découvrir la ville autrement</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Loisirs Tout Azimut</i>	<i>Jeunesse & éducation</i>	<i>Animation sociale par le biais d'ateliers ludo éducatifs et de bien-être</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Communal d'Arr</i>	<i>Jeunesse & éducation</i>	<i>Promouvoir les liens intergénérationnels et le développement culturel</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Chry's Country</i>	<i>Sport</i>	<i>Pratique et développement de la danse country pour tous publics</i>	<i>200 €</i>
<i>Etoile Football Club</i>	<i>Sport</i>	<i>Promouvoir la pratique et le développement du football notamment féminin</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Vélo Club du Bourget</i>	<i>Sport</i>	<i>Organisation de courses cyclistes</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Hôpital Avicenne CASITA</i>	<i>Handicap, prévention & santé</i>	<i>Accompagnement des enfants suivis en pédopsychiatrie</i>	<i>5 000 €</i>
<i>IME Le Tremplin</i>	<i>Handicap, prévention & santé</i>	<i>Accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Hôtel social</i>	<i>Solidarité</i>	<i>Favoriser la prise en charge des populations migrantes ou en situation d'exclusion sociale</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Au-delà des murs</i>	<i>Jeunesse & éducation</i>	<i>Animations sociale du quartier</i>	<i>1 000 €</i>

Retour de K. AIROUCHE.

4. Subventions 2019 dans le cadre du fonds Créasso's

Adopté à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 7 (le groupe PC + D. Hamoum)

Ne participe pas : 0

Considérant que le programme d'actions pour 2019 du fonds vise à subventionner les initiatives associatives émergentes, relevant soit d'associations nouvelles de moins de 3 ans d'existence à la date de parution au Journal Officiel ou d'associations balbyniennes relevant d'initiatives émergentes répondant aux enjeux du territoire,

Considérant que la durée maximale de soutien est fixée à trois exercices budgétaires et qu'à ce titre, sont concernées, d'une part, les associations ayant bénéficié d'une subvention en 2017 et 2018 et, d'autre part, des associations nouvelles après appel à projets 2019,

Le Conseil Municipal approuve le programme d'actions Créasso's de Bobigny pour l'année 2019 pour un montant total de 100 800 euros réparties aux différentes associations suivantes de la manière suivante :

MEJLESS	5 000 €
Sporting club de Bobigny	5 000 €
Un pas vers l'autre	5 000 €
WICASAYA	5 000 €
Académie Football Bobigny	5 000 €
	25 000 €
Amis Des Oubliés et de la Solidarité	5 000 €
Formation, Insertion, Loisirs	5 000 €
Etincelle d'Espoir	5 000 €
Les Amis de l'Etoile	5 000 €
Zonzon 93	5 000 €
	25 000 €
Les Banlieues de l'Ordre	5 000 €
AAED	5 000 €
APO-G	5 000 €
Bien-être, Neurone, Réussite	5 000 €
Shoot Sport	5 000 €
	25 000 €
	75 000 €

5. Avenant n° 14 à la convention cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny – Subvention 2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la subvention allouée à l'Athlétic Club de Bobigny au titre de l'année 2019,

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 14 à la convention cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 225 000 euros au titre de l'année 2019.

6. Avenant n° 15 à la convention cadre avec l'AC. Bobigny 93 rugby – Subvention 2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la subvention allouée à l'AC. Bobigny 93 Rugby au titre de l'année 2019,

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 15 à la convention cadre avec l'AC. Bobigny 93 Rugby, annexé à la présente délibération, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 210 000 euros au titre de l'année 2019.

7. Avenant n° 5 à la convention cadre avec l'Académie Football de Bobigny – Subvention 2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1 (M. N'Diaye)

*Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la subvention allouée à l'Académie Football de Bobigny au titre de l'année 2019,
Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 5 à la convention cadre avec l'Académie Football de Bobigny, annexé à la présente délibération, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 210 000 euros au titre de l'année 2019.*

Départ de K. AIROUCHE et Y. ZAOUÏ.
Sortie de S. CAMARA et H LEUCI.

8. Avenant n° 8 à la convention avec l'établissement public Bobigny Musiques 93 – Canal 93 – Subvention 2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1 (B. Grinfeld)

Ne participe pas : 1 (S. Sbia)

*Considérant que la Ville entend, par son soutien financier à l'établissement public Bobigny Musiques 93 – Canal 93, favoriser l'équipement dans ses missions, notamment dans la diversité des esthétiques pour un ancrage renforcé sur le territoire de la Ville, et ce, dans l'attente des décisions définitives de la municipalité et qu'il est nécessaire de déterminer la subvention qui lui est allouée au titre de l'année 2019,
Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 8 à la convention avec l'établissement public Bobigny Musiques 93 – Canal 93, annexé à la présente délibération, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 580 000 euros au titre de l'année 2019.*

Sortie de C. BARTHOLME.

9. Avenant n° 16 à la convention cadre avec l'association Maison de la Culture – MC93 – Subvention 2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1 (S. Sbia)

*Considérant que la Ville entend, par son soutien financier à l'association Maison de la Culture – MC93, favoriser l'accès et la sensibilisation des publics à la création artistique diffusée au sein de cet équipement culturel et qu'il est nécessaire de déterminer la subvention qui lui est allouée au titre de l'année 2019,
Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 16 à la convention avec l'association Maison de la Culture – MC93 qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 455 500 euros au titre de l'année 2019.*

Retour d'H. LEUCI.

10. Avenant n° 8 à la convention cadre avec le Comité d'Actions Sociales et Culturelles – Subventions 2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que le Comité d'Activités Sociales et Culturelles constitue l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives à la définition et à la gestion de l'activité sociale, culturelle, de vacances et de loisirs en

direction du personnel et qu'il est nécessaire de déterminer la subvention qui lui est allouée au titre de l'année 2019,

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles, annexé à la présente délibération, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 000 euros au titre de l'année 2019.

Retour de C. BARTHOLME.

11. Avenants n° 4 aux contrats d'assurance « Dommages aux biens » et « Flotte automobile »

Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que les avenants n° 4 portant régularisation au contrat avec la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales pour l'assurance « Dommages aux biens » prend compte la nouvelle superficie assurée au 1^{er} janvier 2019 et pour l'assurance « Flotte Automobile » tient compte des adjonctions et suppressions de véhicules à assurer,

Le Conseil Municipal approuve les avenants n° 4 portant régularisation au contrat avec la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales pour l'assurance « Dommages aux biens » et l'assurance « Flotte Automobile ».

Retour de S. CAMARA.

Sortie de M. BENJENNAT et K. KOUMBA.

12. Avis sur les arrêtés des Villes de Romainville, Pantin et Noisy le Sec portant sur le projet de Zone à circulation restreinte (ZCR) sur leur territoire communal

Adopté à la majorité

Pour : 19

Contre : 1 (B. Grinfeld)

Abstentions : 6 (groupe PC)

Ne participe pas : 0

Considérant que, en qualité de commune limitrophe, la Ville de Bobigny doit rendre un avis sur la mise en place de la Zone à circulation restreinte sur le territoire de la Ville de Romainville dans un délai de deux mois,

Considérant que la méthode et les délais de mise en place de la zone à faibles émissions sont insatisfaisants et socialement injustes, que le maillage de transports en commun est inadapté pour circuler en banlieue et que les aides sont trop faibles pour pouvoir effectuer une transition techniquement et financièrement soutenable par les habitants et acteurs du territoire,

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable aux projets d'arrêté des Villes de Romainville, Pantin et Noisy le Sec portant sur le projet de Zone à circulation restreinte (ZCR) sur leur territoire communal.

13. Transfert de la garantie communale d'emprunts au profit de l'association GROUPE SOS Solidarités pour la maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés

Adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que l'association SESAME AUTISME Gestion et Perspectives (SAGEP) a fusionné par voie d'absorption avec l'association GROUPE SOS Solidarités le 5 juillet 2018 et qu'à ce titre, l'association GROUPE SOS Solidarités a sollicité la Ville pour le transfert de la garantie d'emprunt du prêt initialement

souscrit par l'association SESAME AUTISME Gestion et Perspectives (SAGEP) auprès du Crédit Foncier de France,

Le Conseil Municipal accorde le transfert de sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour un capital restant dû de 3 162 549,44 euros au 30 octobre 2019 jusqu'au 30 octobre 2014, date de la dernière échéance.

14. Aide aux projets des collèges et lycées dans le cadre de la politique éducative – Année 2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que plusieurs collèges et lycées ont sollicité une aide financière afin de soutenir leurs projets éducatifs, projets validés préalablement par le conseil d'administration de chaque établissement demandeur, Considérant que la Ville participe par voie de subvention, à la réalisation des projets éducatifs des établissements scolaires publics dans l'intérêt des enfants balbiniens scolarisés au collège et au lycée, dans le cadre d'une démarche pédagogique moderne et innovante,

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions pour les projets présentés par les collèges et par les lycées pour l'année 2019 pour un montant total de 29 206 euros réparties de la manière suivante :

collège Auguste Delaune	
Hand-ball féminin à Nancy	1 092 €
Séjour randonnée à Métabief	1 040 €
AS Sportive Surf à Hendaye	1 680 €
Berlin Stories	1 000 €
Promovoile	1 008 €
collège Pierre Sépard	
Les Bifluorés « au chœur » des chansons	2 650 €
collège République	
	672 €
Armada des Bahuts	1 008 €
Moultipass	1 000 €
collège Charles Péguy	
Voyage à Rome	1 134 €
Parcours Orient/Occident à la Renaissance	1 500 €
Géologie et patrimoine culturel en Auvergne	3 440 €
lycée Alfred Costes	
Relations filles / garçons	1 190 €
Réalisation d'une maquette d'une remontée mécanique : Bagnère de Bigorre	mise à disposition d'un car
Sur les traces de l'histoire : Mémorial de Caen	1 640 €
E@ole de la réussite	966 €
lycée André Sabatier	
Grasse : capitale du parfum	1 512 €
Découverte du patrimoine et de l'environnement : Saint-Malo	1 848 €
lycée Louise Michel	
Théâtre « Les sept contre Thèbes »	1 344 €
Voyage linguistique Barcelone	1 722 €
Une caméra à la campagne : Thierceville	962 €
lycée Charles Péguy	
Découverte de Strasbourg : Europe	798 €

15. Accord cadre pour les travaux de maçonnerie dans les bâtiments communaux

Adopté à l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Considérant que le marché de travaux de maçonnerie dans les bâtiments communaux ayant atteint la durée maximum, il est nécessaire pour le renouveler de passer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un nouveau marché en accord cadre,

Le Conseil Municipal approuve le choix des attributaires après avis de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les éventuels avenants ou décisions de poursuivre dans la limite de 5 % du montant du montant des marchés initiaux.

16. Accord cadre pour les travaux de voiries et réseaux divers de la Ville de Bobigny

Adopté à l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Considérant que le montant maximum d'un des lots ayant été atteint et pour l'autre lot quasiment atteint sur le marché d'entretien de la voirie actuel, il est nécessaire de passer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un nouveau marché en accord cadre,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à notifier les actes d'engagements présentés par les entreprises après avis d'attribution de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants ainsi que les éventuels avenants ou décisions de poursuivre dans la limite de 15 % du montant des marchés initiaux.

Le Maire,

Stéphane De Paoli.



